



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 27 novembre 2020

Secrétaire de séance : *Monsieur Clément VERRAEST*

L'An deux mil vingt, le trois décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (18) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusé(s) ou Absent(s) : (15) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Mme Maria Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à M. Jérôme LEMAY), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Isabelle VERBEKE (pouvoir donné à M. Eric DOCQUIER), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Mme Sophie CANTON), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à M. Robin DELPLANQUE), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Mme Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Luc LECRU), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Lilliane DENYS), Mme Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à M. Clément VERRAEST).

20 - SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'APPLICATION DES TARIFS EXCEPTIONNELS ET DE LA JOURNEE DE CARENCE PREVUE DANS LE REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le lundi 23 novembre 2020

- Vu les délibérations n°34 et n°45 du conseil municipal du 18 juin 2020 adoptant respectivement les tarifs municipaux et le règlement des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2020-2021.
- Considérant le contexte sanitaire actuel du fait de la période de pandémie qui se prolonge et les incertitudes générées pour les familles, quant aux conditions de gestion des besoins périscolaires et extrascolaires, conduisant la collectivité à vouloir apporter davantage de souplesse et de flexibilité dans la mise en œuvre des règles tarifaires et du règlement susvisés.
- Considérant dès lors l'intérêt de suspendre temporairement les tarifs exceptionnels lors des inscriptions de dernière minute ainsi que l'application de la journée de carence dans le cadre de la gestion des remboursements éventuels.

Il est dès lors proposé au conseil municipal d'adopter les mesures provisoires ci-après à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour l'année scolaire en cours consistant à suspendre l'application :

- Des tarifs exceptionnels mis en place au titre des inscriptions tardives. (tarifs de la délibération n°34 et article 1 du règlement susvisé).
- De la journée de carence pour le remboursement d'absences justifiées (article 4 du règlement susvisé).

➤ **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Marie TONNERRE-DESMET




Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

